

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1200200: preparation du lin

En vigueur au 06/06/2011 (Dernière actualisation de la page 06/06/2011)

L'adaptation des salaires découlant de leur liaison à l'indice des prix à la consommation prend cours le premier lundi suivant le mois au cours duquel l'indice des prix à la consommation dépasse ou n'atteint plus la tranche de stabilisation en vigueur

1. REGIME HORAIRE (sur base hebdomadaire): 39h

1.1. SALAIRES HORAIRES: AUTRE QUE LES ETUDIANTS

Groupe salarial		Equipe		
		Travail journalier	Equipe double, Equipe croisée	Travail de nuit
			+8,41%	+31,6%
1	100%	11.5361	12.5063	15.1815
2	102%	11.7668	12.7564	15.4851
3	103%	11.8822	12.8815	15.6370
4	110%	12.6897	13.7569	16.6996
5	115%	13.2665	14.3822	17.4587
6	120%	13.8433	15.0075	18.2178

1.2. SALAIRES HORAIRES: ETUDIANT

Equipe		
Travail journalier	Equipe double, Equipe croisée	Travail de nuit
90%	90%	90%
10.3825	11.2557	13.6634